



Question diverse pour le Comité Technique de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (CT DIPA) du 06 mars 2020 : mesures prises pour le Coronavirus

M. le Président, comme vous le savez une épidémie de coronavirus (COVID-19) est actuellement en cours dans le monde.

Certains pays appliquent d'ores et déjà en leur sein ou à leurs frontières des mesures de contrôle, voire de confinement.

Les recommandations parues en Une de l'intranet douanier *Aladin* le 27 février dernier ne concernaient que les mesures à prendre pour les agents revenant des zones à risques, et ne sont en réalité qu'un copié/collé des consignes ministérielles, qui ne prennent pas en compte les spécificités douanières.

Il n'est pas acceptable d'avoir des consignes pour les agents *revenant* de vacances et de ne rien dire à ceux qui gardent les frontières et qui sont donc particulièrement exposés aux risques de contamination.

Il est grotesque d'imposer une quarantaine à des gens qui ont peut-être été en contact à l'étranger avec des gens malades mais de faire comme si de rien n'était pour des agents en contact *sur leur lieu de travail* avec des passagers peut-être contaminés.

Donc, et sans préjuger de la gravité de la situation, y a-t-il en douane en général et sur la DIPA en particulier des mesures prévoyant ce qu'il faudrait faire en cas de fermeture de frontière pour raisons sanitaires, et notamment :

- De quels équipements de protection disposerions-nous, tant en Surveillance que sur le Fret ?
- Quelles seraient les consignes concernant les relations que nous aurions avec les voyageurs ?
- Quelles seraient les consignes pour la Brigade Hors-Rang (BHR) sachant que ses agents se déplacent quotidiennement sur nos trois plateformes aéroportuaires et en dehors et sont amenés à croiser beaucoup d'agents ?
- Y aurait-il une méthodologie à suivre pour limiter les risques dans les contrôles marchandises (bagages et fret) ?
- En cas de consigne de confinement concernant la population en général, quelles seraient les consignes pour les douaniers devant se rendre au travail, notamment ceux qui doivent utiliser les transports en commun ?

L'épidémie de Coronavirus n'en est peut-être pas, pour l'instant, à un stade grave, mais elle a au moins le mérite de pouvoir faire le point sur la manière dont la Douane devra réagir en cas de grave crise sanitaire imposant un contrôle renforcé, voire une fermeture de la frontière, le tout avec un certain nombre d'agents indisponible, étant touchés par l'épidémie.

Or, sur deux sujets très différents arrivés ces dernières années, les attentats de 2015 et le Brexit en 2016, la Douane n'était pas prête et a dû improviser *a posteriori*. Il serait bien cette fois-ci de prendre les devants et d'avoir un plan prêt en cas de besoin, sachant que comme le dit l'adage, « mieux vaut prévenir que guérir ».